N°4737
Entrée le 10.09.2026
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 11.09.2026
Chambre des Députés

LSAP

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 9 septembre 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Selon l'ancien dispositif de l'aide financière de l'État pour études supérieures (AideFi), les élèves entamant une formation professionnelle supérieure à l'étranger pouvaient bénéficier de cette aide, dès lors qu'ils étaient en mesure de présenter une autorisation du Service de la formation professionnelle (SFP).

Or, la réforme récente de la loi concernée met fin à cette possibilité à partir de l'année académique 2026/2027 : l'AideFi ne couvre désormais plus que les études universitaires et supérieures académiques, la formation professionnelle supérieure étant appelée, à terme, à disposer de sa propre base légale.

Cependant, tant que cette base légale n'existe pas encore, la formation professionnelle supérieure ne peut être prise en charge financièrement par l'État. Les élèves ayant déjà entamé leur formation continuent certes à bénéficier des conditions de l'ancien dispositif jusqu'à l'obtention de leur diplôme, mais aucun nouvel élève de la formation professionnelle supérieure à l'étranger ne pourra prétendre à l'AideFi pour ce semestre d'hiver.

Concrètement, cela signifie, par exemple, qu'il n'existe plus d'aide financière pour des filières telles que celles de pilote de ligne ou de contrôleur de la circulation aérienne.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre :

- Où en sont les travaux préparatoires du projet de loi consacré à la formation professionnelle supérieure ?
- Quand ce projet de loi sera-t-il déposé à la Chambre des Députés ?
- Sur la base des chiffres disponibles pour le semestre d'été 2026, combien d'élèves engagés dans une formation professionnelle supérieure à l'étranger sous autorisation du SFP n'étaient pas encore dans leur dernier semestre d'études, et pourront donc encore bénéficier de l'ancien dispositif pour le semestre d'hiver en cours ?

#ZESUMMEN

Groupe parlementaire du LSAP
34, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Tél: (+352) 22 59 14-1
Fax: (+352) 22 59 14-82
lsap@chd.lu

lsap.lu

– Au cours des cinq dernières années, combien de nouvelles formations professionnelles supérieures ont-elles été financées chaque semestre — autrement dit, combien d'élèves se sont-ils inscrits, semestre après semestre, dans ce type de formation, et comment ces effectifs se répartissent-ils entre les différentes filières concernées ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Francine Closener

Députée

Groupe parlementaire du LSAP
34, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Tél: (+352) 22 59 14-1
Fax: (+352) 22 59 14-82
lsap@chd.lu

lsap.lu

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, et de Madame la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, Stéphanie Obertin, à la question parlementaire n° 4737 de Madame la Députée Francine Closener

1. **Où en sont les travaux préparatoires du projet de loi consacré à la formation professionnelle supérieure ?**
2. **Quand ce projet de loi sera-t-il déposé à la Chambre des Députés ?**

L'avant-projet de loi est actuellement discuté avec les chambres professionnelles tel que prévu par le programme gouvernemental. Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse entend déposer le projet de loi sur la formation professionnelle supérieure avant la fin de l'année 2026.

3. **Sur la base des chiffres disponibles pour le semestre d'été 2026, combien d'élèves engagés dans une formation professionnelle supérieure à l'étranger sous autorisation du SFP n'étaient pas encore dans leur dernier semestre d'études, et pourront donc encore bénéficier de l'ancien dispositif pour le semestre d'hiver en cours ?**

Sur la base des données disponibles pour l'année académique 2025/2026 et compte tenu de la durée variable des formations ainsi que des prolongations de cursus estimées, environ 60 à 70 élèves pourraient encore bénéficier de l'ancien dispositif au semestre d'hiver 2026/2027.

4. **Au cours des cinq dernières années, combien de nouvelles formations professionnelles supérieures ont-elles été financées chaque semestre — autrement dit, combien d'élèves se sontils inscrits, semestre après semestre, dans ce type de formation, et comment ces effectifs se répartissent-ils entre les différentes filières concernées ?**

Au cours des cinq dernières années académiques, 382 personnes ont bénéficié de l'aide financière sur base de l'ancien article 2, paragraphe 4, de la loi modifiée du 24 juilllet 2014.

La ventilation du nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide financière par année académique se présente comme suit :

Année	***Bénéficiaires***
2021-2022	174
2022-2023	154
2023-2024	149
2024-2025	141
2025-2026	119

La ventilation du nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide financière par type de formation suivie se présente comme suit :

Année	***Formation***	***Bénéficiaires***
2021-2022	Arts, Musique, théâtre, danse	31
	Soins infirmiers	45
	Techniques audiovisuelles et multimédia	18
	Thérapie et rééducation	28
	Véhicules à moteur et aéronefs	27
	Autres	25
2022-2023	Arts, Musique, théâtre, danse	19
	Soins infirmiers	50
	Techniques audiovisuelles et multimédia	12
	Thérapie et rééducation	22
	Véhicules à moteur et aéronefs	32
	Autres	19
2023-2024	Arts, Musique, théâtre, danse	20
	Soins infirmiers	50
	Techniques audiovisuelles et multimédia	5
	Thérapie et rééducation	16
	Véhicules à moteur et aéronefs	35
	Autres	23
2024-2025	Arts, Musique, théâtre, danse	16
	Soins infirmiers	39
	Techniques audiovisuelles et multimédia	1
	Thérapie et rééducation	9
	Véhicules à moteur et aéronefs	48
	Autres	28
2025-2026	Arts, Musique, théâtre, danse	16
	Soins infirmiers	26
	Techniques audiovisuelles et multimédia	1
	Thérapie et rééducation	4
	Véhicules à moteur et aéronefs	48
	Autres	24

Luxembourg, le 13 novembre 2026

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH